



Mutuelle et frais médicaux non remboursés.

Par Cat59

Bonjour à tous.

Je souhaiterais votre aide, vos conseils, je suis papa de 3 enfants, Divorcé depuis 6 ans. Je donnais 300 euros de pensions alimentaires pour mes enfants, nous avons passé récemment devant le JAF, étant donné que la maman ne voulait plus la garde de ma fille de 16 ans, j'ai récupéré la garde. Madame garde ma fille de 12 ans. Mon fils de 20 ans est placé en MAS en hébergement permanent. Le juge a décidé de me retirer les pensions alimentaires, étant donné que Mme n'a qu'un enfant à charge.

Sur le nouveau jugement, il est écrit pour mon fils en situation d'handicap la mutuelle et les frais non remboursés seront à la charge des parents, moitié chacun.

Ce n'est pas un problème,

Le soucis, c'est le manque de confiance que j'ai envers Mme. On a reçu le jugement, il y a 2 jours, et déjà elle me réclame la moitié de la mutuelle et de frais par SMS. Sans justificatifs. Puis je lui demander justificatif mutuelle, à savoir le montant réel de la mutuelle, plus facture à l'appui ? Merci pour vos futurs conseils et de votre aide.